

Le Bulletin Quotidien, 1er octobre 2013

Le Sénat examine à partir de demain le projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles

Le Sénat examine à partir de demain, en seconde lecture, le projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, le 23 juillet dernier (cf. "BQ" du 24 juillet).

La question du Grand Paris sera au centre de la discussion. En effet, le Sénat avait rejeté, en première lecture, la création de cette métropole, supprimant d'abord l'article 10 du texte initial, qui prévoyait l'obligation pour les départements de la petite couronne de constituer des intercommunalités couvrant tout leur territoire, puis les autres articles prévoyant la création d'une future métropole de Paris constituée de la Ville de Paris, de ces intercommunalités de la petite couronne et une partie contiguë de la grande couronne (cf. "BQ" du 4 juin).

La commission des Lois de l'Assemblée nationale avait voté la création d'une "Métropole du Grand Paris", à la suite d'un texte proposé par 41 parlementaires et élus socialistes d'Ile-de-France, et présenté par MM. Claude BARTOLONE, député et ancien président du conseil général de Seine-Saint-Denis, président de l'Assemblée nationale, Jean-Paul HUCHON, président du conseil régional d'Ile-de-France, et Mme Anne HIDALGO, première adjointe au maire de Paris, qui conduira les listes en mars prochain dans la capitale (cf. "BQ" des 2 et 4 juillet). Le texte prévoyait la création, pour Paris et la petite couronne, soit 124 communes, d'un établissement de coopération intercommunale-EPCI à fiscalité propre et disposant d'un statut particulier à partir du 1^{er} janvier 2015. Ce texte différait cependant de la version initiale supprimée par le Sénat. L'Assemblée nationale avait quant à elle voté la création d'une métropole du Grand Paris (cf. "BQ" du 22 juillet).